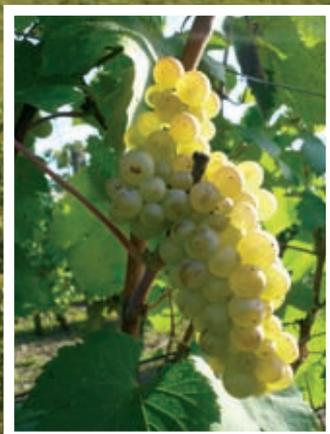




BULLETIN MUNICIPAL – JANVIER 2016 – N° 40



# Le nouveau bâtiment public proche de la mairie

La phase étude et conception du bâtiment et de son environnement  
(aspect architectural, cheminement, parking, espaces verts...)  
progresses entre la commune, la communauté de communes Cœur de Savoie et l'OPAC,  
animée par le cabinet d'architecte Louis et Périno et ses partenaires techniques.

## Plan d'implantation



Au rez-de-chaussée  
**Le pôle petite enfance comprenant une crèche, un RAM (relai assistantes maternelles) et un lieu de parentalité en gestion Cœur de Savoie.**

Au 1er étage  
**Des salles associatives et une bibliothèque en gestion communale.  
Des petits logements sociaux OPAC dont 1 accessible PMR (personnes à mobilité réduite).**

Au 2ème étage  
**Des logements sociaux OPAC dont 1 accessible PMR (personnes à mobilité réduite).**

## MAIRIE

Ouverture au public  
du secrétariat de mairie  
Les mardis et vendredis  
de 16h à 19h  
Les mercredis de 8h à 11h  
Tél. 04 79 28 11 69  
Fax 04 79 28 88 22  
mairiedemyans@wanadoo.fr  
www.myans.fr

## PERMANENCE DES ÉLUS

1<sup>er</sup> samedi de chaque mois  
de 10h à 12h et sur rendez-vous

## VŒUX

Vous êtes toutes et tous  
invités à la cérémonie  
des vœux **le vendredi  
15 janvier 2016 à 19h**  
à la salle polyvalente.

## LE REPAS DES AÎNÉS

Le dimanche 20 mars 2016.



Bulletin municipal de Myans  
Décembre 2015 - Janvier 2016  
Directeur de la publication : Jean-Pierre GUILLAUD  
Auteurs des articles et photos : élus, services  
communaux, associations et divers DR  
Imprimerie Challésienne.  
Impression sur papier recyclé à 550 exemplaires



## Le mot du maire

Chers habitants et habitantes de Myans,

Ces vœux sont plus que particuliers au regard des graves événements qui ont secoué la France en 2015. Ces actes inqualifiables et gratuits nous ont plongés dans la consternation et la terreur. Toutes ces victimes décédées ou blessées ont vu leurs vies brisées, ainsi que leurs familles plongées dans un profond désarroi. Je souhaite donc m'associer, que dis-je vous associer à ma colère et ma consternation. Dans un pays où la liberté est élevée au rang de devise nationale, ces actes sont répugnants et chacun doit lutter pour maintenir haut sur les frontons de nos mairies cette fière devise : LIBERTÉ ÉGALITE FRATERNITÉ.

Que chacun aborde 2016 sans tomber dans la morosité ambiante, en n'oubliant pas que nous sommes dans une situation privilégiée par rapport à une grande partie du monde.

Nous vivons bien dans notre village, même si nous devons admettre d'effectuer de petits efforts au quotidien. Évidemment « toujours plus de services » ne rime pas avec de moins en moins de prélèvements, chaque responsable est soumis au même dilemme de continuité à faire autant avec moins. Myans n'échappe pas à la règle. L'État, principal pourvoyeur de fonds des communes, n'est plus en capacité de nous apporter un niveau d'aide équivalent, les communes doivent participer au redressement national et nous le ferons par solidarité.

La réforme territoriale bouleverse profondément notre organisation multiséculaire. Notre commune créée en 1881 est issue de paroisses. Le monde change et l'esprit de la loi est de réduire le nombre de communes et d'intercommunalités avec pour objectif de réaliser des économies d'échelle. Nous avons appris à monter des projets en commun notamment avec notre communauté de communes de Cœur de Savoie. Il va falloir poursuivre dans cette optique sans perdre notre identité et garder notre pouvoir de décision.

Heureusement l'année 2015 aura amené de l'or à Myans grâce à Jean et nous en sommes très fiers.

Mes remerciements vont aussi à l'ensemble du personnel communal pour son investissement tout au long de l'année écoulée. Je souhaite également exprimer ma gratitude aux associations communales et aux bénévoles qui représentent la vraie valeur ajoutée de notre village et notre équipe reste à leur écoute.

Bien entendu nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux myannais et myannaises.

Pour finir mes pensées vont vers ceux qui doivent affronter la maladie et tous ceux qui nous ont quittés en 2015.

Je vous présente en mon nom et au nom du conseil municipal mes vœux de santé, de bonheur et de réussite à vous et à vos familles.

*Le maire,  
Jean pierre Guillaud*

# Cérémonies

Le 8 mai et le 11 novembre, les anciens combattants, les enfants, les habitants et la municipalité se sont rassemblés autour du monument aux morts pour célébrer la commémoration des deux guerres.



Le 11 novembre, les enfants ont donné lecture de la liste des soldats morts pour la France durant les années 1914-1915 et nés sur la commune à cette époque. Pour chaque nom a été précisé la profession, le régiment d'affectation et le lieu du décès. Ce travail a été effectué par un passionné d'histoire M. Michel GARIOUD, habitant de la commune. Nous le remercions vivement pour ces longues heures de recherches.



# Les dossiers du Conseil municipal

## FINANCES

### BUDGET

**Le 24 mars, il vote les comptes de gestion présentés par le receveur municipal et les comptes administratifs établis par le maire qui sont conformes.**

- Pour le budget général, le résultat de clôture de l'année 2014 se solde par un excédent de fonctionnement de 254 322,00 € et un excédent d'investissement de 345 862,14 €.
- Pour le budget Eau et Assainissement, l'excédent de la section d'exploitation est de 83 270,42 € et le déficit de la section d'investissement est de 5 467,48 €.
- Pour le budget annexe de la zone INA du chef-lieu, le résultat de clôture de l'année 2014 se solde uniquement par un déficit d'investissement de 440 686,41 €.

Lors de cette même séance, le conseil municipal vote le **budget primitif général** :

Section de fonctionnement : 628 000 €,

Section d'investissement : 875 500 € en reprenant les excédents de l'année 2014.

Les taux d'imposition de l'année 2014 connaissent une augmentation de 1%, ils s'établissent comme suit :

	Année 2014			Année 2015		
	TH	TFB	TFNB	TH	TFB	TFNB
Part communale	7.07	12.44	37.76	7.14	12.56	38.14
Part intercommunale	6.79	2.51	11.85	6.80	2.51	11.85
Total	13.86	14.95	49.61	13.94	15.07	49.99

TH : taxe d'habitation, TFB : taxe foncière (bâti) et TFNB : taxe foncière (non bâti).

Il vote le **budget eau et assainissement** :

Section exploitation : 271 000 €,

Section investissement : 198 000 € en reprenant les résultats de 2014.

Il vote le **budget annexe** retraçant toutes les opérations nécessaires à l'aménagement de la zone INA du chef-lieu pour un montant de 721 454 € en section de fonctionnement et 1 191 480 € en section d'investissement, en reprenant les résultats de l'exercice 2014.

Le 21 avril, il valide la location de l'appartement communal à compter du 01/05/2015, pour un loyer mensuel de 460 euros.

Le 15 septembre, il vote une subvention de 100 euros attribuée à l'association des supporters de l'équipe de France des pongistes trisomiques 21.

Le 15 décembre, il valide une décision modificative du budget Eau, en augmentant les dépenses et les recettes de fonctionnement de 5 000 euros. Il instaure également une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public due par les chantiers de travaux de gaz.

### TARIFS

Le 19 mai, il approuve le règlement du service cantine-garderie et des temps d'activités périscolaires, à compter du 1/09/2015. Il fixe les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2015-2016, à savoir 5.55 € le prix du repas, 5.05 € le repas à partir du 2e enfant, à 4.90 € le repas pour le 1er enfant pour les familles non imposables à l'impôt sur le revenu et à 4.40 € le repas pour ces mêmes familles, et fixe à 1.96 € la garderie du matin et soir, quel que soit le temps de présence et 0.98 € à partir du 2e enfant.

Le 15 décembre, les nouveaux tarifs communaux de l'eau et de l'assainissement applicables au 1er janvier 2016 sont approuvés : l'abonnement pour l'eau potable est maintenu à 43.00 €, celui de l'assainissement à 19.50 €, le m<sup>3</sup> d'eau potable sera facturé à 1.00 € et celui de l'assainissement à 0.40 €.

## CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de ses fonctions de conseillère municipale, Isabelle HYVERT est remplacée par Joséphine PATRAS, des modifications sont apportées à la composition des commissions communales et aux commissions intercommunales.

## PERSONNEL COMMUNAL

Le 19 mai, il valide l'adhésion au C.N.A.S. (comité national d'action sociale) pour le personnel, à compter du 01/09/2015, moyennant une cotisation égale à 0.86% de la masse salariale.

Le 21 juillet, il décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet à compter du 01/09/2015. L'agent en poste passant de 80% à 100%.

Le 17 novembre, il crée un poste d'adjoint technique de 2e classe à temps complet à compter du 01/01/2016, suite au départ de l'agent recruté en contrat emploi d'avenir. Lors de cette séance, il crée également un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet à compter du 31/12/2015 pour permettre la nomination de l'agent en poste. Ensuite, il valide la convention avec le centre de gestion de la Savoie pour le traitement des dossiers de retraite de la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales). Il accepte la prise en charge des frais d'hébergement des agents lors de leur déplacement pour des formations.

Le 15 décembre, il approuve la modification des 3 postes d'adjoint technique du service scolaire, en augmentant leur temps de travail à 18h, 29h et 32h30.

### VIE SCOLAIRE

Le 21 juillet, il valide la convention de partenariat avec la commune de Les Marches pour la mise en place d'un service de ramassage scolaire le mercredi à 11h30 afin de permettre aux enfants de bénéficier du restaurant, de la garderie et des activités du centre de loisirs pour l'après-midi de la commune de Les Marches.

### LE PERSONNEL COMMUNAL, À VOTRE SERVICE !



De gauche à droite : Sylvie GIUGLEUR, Lætitia VOLAT, Yolande COMBET, Isabelle BUGEAUD, Marc DELORME, Nadine DELORME et Laurence MARTINET

### Secrétariat de mairie

Laurence MARTINET rédacteur à 80%

Yolande COMBET adjoint administratif principal 2ème classe à 100%

### Agents techniques

Marc DELORME agent de maîtrise à 100%

Xavier CERUTTI agent technique en emploi avenir a quitté la collectivité en septembre 2015, un recrutement est en cours pour son remplacement

### Agents de l'école

Isabelle BUGEAUD agent technique 82.80 %

Nadine DELORME agent technique 92.80 %

Sylvie GIUGLEUR adjoint technique 51.40 %

Lætitia VOLAT agent d'animation 85 %

## TRAVAUX

### VOIRIE

Le 4 mars, il prend acte de la dénomination de deux nouvelles voies privées : l'impasse de la Chartreuse au lieu-dit « Le communal de Chacuzard » et l'impasse du Saut de l'âne au lieu-dit « Chacuzard » et approuve le numérotage des propriétés bâties autour de ces voies privées.

Le 21 avril, il demande une subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la mise en accessibilité des voiries du chef-lieu, pour une deuxième tranche de travaux estimée à 45 000 €HT. Pour la 1ère tranche de ces travaux, le 16 juin, il attribue le marché à l'entreprise DEBERNARDI Frères de Chignin pour un montant de 81 456.70 €HT. Il signe également une convention avec le Conseil départemental de la Savoie pour ces travaux, afin d'être autorisé à intervenir sur le domaine public départemental.

### TRAVAUX D'EAU POTABLE

Le 21 juillet, il valide la convention de déplacement des canalisations d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées sur la parcelle AL 625 au lieu-dit « Bellisay ». De même le 15 septembre, il valide la convention de passage de canalisations sur la parcelle AL 624.

### BATIMENTS COMMUNAUX

Le 21 avril, il valide la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiant la maîtrise d'ouvrage commune à Cœur de Savoie et à la commune, à l'OPAC de la Savoie pour la construction du nouveau bâtiment de service public

Le 15 septembre, il valide l'agenda d'accessibilité programmée pour les établissements recevant du public ou les installations ouvertes au public qui ne répondent pas aux exigences d'accessibilité, établissant un programme et un calendrier des travaux sur une période de 3 ans, ainsi que les financements correspondants.

Le 15 septembre, il renouvelle la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie pour la construction de salles destinées aux associations et pour la construction d'une bibliothèque au 1er étage du futur bâtiment de service public à côté de la mairie.

### MAIRIE

Le 21 juillet, il demande une subvention auprès du Conseil départemental de Savoie, au titre du fonds départemental d'équipement des collectivités 2016, pour les travaux de restauration de la mairie, estimés à 23 000 €HT.

# URBANISME ET ENVIRONNEMENT

## AMÉNAGEMENT DE LA ZONE INA DU CHEF-LIEU

Le 17 novembre, il accepte d'engager l'opération d'aménagement du secteur situé entre le centre-bourg et la mairie en co-maîtrise d'ouvrage avec l'OPAC de la Savoie.

## TENEMENTS FONCIERS

Le 19 mai, il valide l'échange de terrain, une bande de 295 m<sup>2</sup> pris sur la propriété communale AI 301 contre une bande de 210 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle AI 379.

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 4 mars, il approuve le choix du bureau d'études « Terre d'urbanisme » pour la réalisation et l'élaboration du plan local d'urbanisme pour un montant de 41 625 €HT (tranche ferme) et pour 8 100 €HT pour la tranche conditionnelle

Le 16 juin, il accepte de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol (certificats d'urbanisme pré-opérationnels, déclarations préalables, permis de démolir, permis de construire et permis d'aménager) au service créé par la communauté de communes Cœur de Savoie à compter du 01/07/2015. L'instruction des dossiers sera facturée à la commune moyennant une contribution variant en fonction du type de dossier. La commune effectuera l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information.

# STRUCTURES INTERCOMMUNALES

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le 19 mai, il approuve le principe pour l'année 2015, de prise en charge par la communauté de communes Cœur de Savoie de l'ensemble de la contribution F.P.I.C. (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : il est alimenté par une participation financière prélevée sur des intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées). La part totale de Cœur de Savoie et de ses communes membres est estimée à 396 094 euros pour 2015. Lors de cette même séance, il approuve les attributions de compensation versée par Cœur de Savoie à ses communes membres (pour les pertes de contribution économique territoriale, le transfert de compétence vers les communes, etc).

Le 17 novembre, il accepte la modification des statuts de la communauté de communes Cœur de Savoie. De même, il approuve le rapport de la CLECT en date du 10/09/15 relatif au transfert de la compétence scolaire de l'intercommunalité vers la commune de Montmélian, de la compétence périscolaire vers la commune de La Rochette, de la reprise de la compétence extra-scolaire des communes de Les Marches et de Montmélian, de la dissolution de trois syndicats œuvrant dans le domaine de l'entretien des cours d'eau.

## ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE

Le 15 septembre, le conseil municipal valide la convention avec cette assemblée afin de continuer à bénéficier des services de Savoie-Biblio (prêt de livres, formations...).

# Urbanisme et PLU

Accompagnée par le cabinet « Terre d'urbanisme » et Métropole Savoie, la commission urbanisme poursuit ses rencontres et ses réflexions pour l'avenir de la commune.

La phase diagnostic du PLU est à présent terminée, nous réfléchissons aux orientations que nous souhaitons pour notre village et ses hameaux dans la décennie à venir.

Tenant compte de l'évolution de la population l'enjeu est de respecter l'équilibre entre la consommation foncière et le maintien des zones vertes (agricoles et viticoles).

Les sujets transports, déplacements, parkings et l'implantation éventuelle de petit commerce de proximité sont aussi au cœur des échanges. Tout ceci sans oublier dans chacun des débats les contraintes réglementaires imposées par l'État et les différents schémas locaux et régionaux.

**Une réunion publique  
aura lieu  
le 26 février 2016  
à 18h30  
à la salle polyvalente**



## Label « Forêt d'exception® » Un nouvel atout pour le bois de Chartreuse

Le Parc s'est vu attribué courant 2015 un label « Forêt d'exception® ». Toutes proportions gardées, ce label est comparable à celui de l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO qui consacre des sites naturels ou culturels reconnus comme ayant une valeur universelle, « inestimable et irremplaçable ».



### Que récompense ce label ?

La forêt domaniale de la Grande Chartreuse, est la troisième après celle de Fontainebleau et Verdun, en France, à recevoir ce label, et la première sur le territoire d'un Parc naturel régional.

Cette distinction récompense l'excellence de la gestion de la forêt, la diversité de sa faune et de sa flore mais aussi de la richesse de son patrimoine...

Ce label « Forêt d'exception® » récompense l'important travail de concertation mené autour de la gestion d'un territoire unique par les principaux partenaires du projet.

### Quelques indications

La forêt couvre 50 000 hectares, soit près des deux tiers du territoire de la Chartreuse.

Pour plus de 80% elle est considérée comme forêt de production.  
Forêt publique : (45 %) – gestionnaire ONF domaniale : 8 500 ha (22 %)

La forêt de la Grande Chartreuse est la plus grande de Rhône-Alpes.

Communale : 14 875 ha (23%)

Forêt privée : (55%)

13 000 propriétaires

Surface moyenne des propriétés :

1.8 ha par propriétaire

### Un bois d'exception

Croissance importante et régulière des arbres.

Diamètre important des conifères.

Hauteur et rectitude des arbres.

Grande résistance mécanique du bois, le rendant particulièrement apte à la construction.

### Capacité de production

Potentielle : environ 160 000 m<sup>3</sup>/an

# Travaux réalisés en 2015 et projets 2016

**Réseau d'eau :** Outre les nombreuses réparations de fuites sur le réseau d'eau potable auxquelles a dû faire face la municipalité en raison d'un dysfonctionnement du réducteur de pression installé au château d'eau, les travaux de remplacement de conduites anciennes continuent. Une partie du réseau d'eau potable Chemin des Gouttes et Chemin du Bret a été remplacé. En 2016 une tranche supplémentaire sera étudiée et un plan d'action de résorption des fuites sur le réseau sera réalisé à la demande de l'agence de l'eau.

Au centre du chef-lieu une partie des travaux de **mise aux normes des chemine-ments piétons** extérieurs pour l'accès aux établissements recevant du public a été réalisé.

En 2016 un dossier sera réalisé pour demander une subvention pour la poursuite de l'accessibilité notamment vers la mairie.

Après restauration, les différentes **croix dégradées** en 2014 ont retrouvé leur emplacement.

Réfection de la **toiture de l'ancien local des Pompiers**.

En raison du nombre croissant d'enfants prenant les transports scolaires et à la demande des parents du quartier **un abri bus supplémentaire** a été installé chemin de Pré Quenard.

Afin d'améliorer les conditions de travail du **secrétariat de mairie et l'accueil du public** des travaux d'agencement, d'éclairage et de peinture ont été réalisés dans la salle du conseil et les bureaux.



Légende



Légende



Légende

Afin de répondre à l'aspiration croissante des usagers de la route et **contribuer aussi au covoiturage**, le conseil municipal a décidé d'installer un panneau invitant à l'utilisation du parking à l'entrée sud de la commune à cet effet.

**L'Ad'AP** (agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public ou des installations ouvertes au public) voté par le conseil municipal en septembre 2015 a été validé par la Préfecture. Le point sera fait en 2016 pour le sanctuaire de Myans, les années suivantes pour les autres bâtiments publics.

L'étude complète avec les riverains et la programmation pour **l'aménagement du chemin des gouttes** seront réalisés en 2016 avec un géomètre.

**L'église :** une entreprise de l'Isère qui souhaite garder l'anonymat, a procédé à titre gracieux au nettoyage par sablage des pierres des arches et des bas de murs de l'entrée du sanctuaire. Merci pour ce mécénat.

## Éclairage public

Le conseil municipal a décidé en 2012 de répondre à un appel à projet de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Éclairage) sur la rénovation de l'éclairage public, avec pour objectif de **contrôler les périodes d'allumage**. À cet effet une horloge astronomique a été installée évitant ainsi des allumages prématurés par temps sombre en se régulant sur le lever et le coucher du soleil en fonction de la saison. Également l'extinction complète de l'éclairage public sur la période de 23h à 5h est testée depuis 2014.

Il reste à améliorer encore la consommation énergétique en remplaçant les anciennes lampes à vapeur de mercure par des lampes à vapeur de sodium haute pression.

Avec ces normes indispensables la pollution lumineuse et le gaspillage d'énergie devraient diminuer. D'ores et déjà sur l'éclairage public **la commune voit sa consommation annuelle diminuer**, passant de 36 958 kW en 2012-2013 à 22 829 kW en 2014-2015 et une facturation qui passe de 8 086 € à 5 184 €.

## Accès au numérique

### Développement du réseau haut débit

Plusieurs habitants de notre commune s'inquiètent à juste titre des difficultés d'accès au numérique sur certains hameaux.

Le département de la Savoie s'est engagé en 2009 dans un plan numérique départemental qui prévoit le renforcement du réseau cuivre actuel et la construction d'un nouveau réseau en fibre optique. Mais il faut reconnaître que la réalisation tarde en 2015 le Conseil départemental a pris l'orientation de déployer le réseau en 2 phases de 5 ans avec l'objectif de couvrir la Savoie d'ici 2025 !

La construction et l'exploitation devrait être faite dans le cadre d'une délégation de service public ; financée par l'État et la Région pour 200 millions d'euros ; il reste 65 millions au Département qui sollicitent les EPCI ; la réflexion est en cours à la communauté de communes de Cœur de Savoie.

Quid de la participation financière des opérateurs ?

Une première cartographie de prévision de résorption des zones grises a été réalisée par le Conseil Départemental et **notre commune fait partie des secteurs prioritaires avec une couverture réalisée d'ici 2 ans**.

Le conseil municipal sera vigilant sur ce dossier.

## SIBRECSA

# Règlement de la collecte des déchets ménagers

Ce règlement définit les conditions et les modalités de collecte pour les particuliers et professionnels bénéficiant du service de collecte des déchets ménagers assuré par le SIBRECSA.

### QUELQUES POINTS IMPORTANTS

→ Les déchets doivent être mis en sac et déposés dans un bac qui est placé en bordure de voirie la veille du jour de collecte. Le bac doit être facilement accessible sans entraver la circulation puis rentré une fois le ramassage effectué.

→ Tout déchet posé à côté d'un bac n'est pas collecté, exemple : encombrants, gros cartons ...

→ Les poubelles contenant des gravats, des végétaux, des appareils électriques ou tout autre déchet interdit dans les ordures ménagères, ne sont pas collectées.

→ Les déchets recyclables doivent être déposés dans les conteneurs de collecte sélective des points d'apport volontaire : les emballages en verre, en métal ou en carton, les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et tous les papiers.

En cas de non-conformité, un adhésif est apposé sur la poubelle non collectée invitant l'utilisateur à contacter le SIBRECSA :



Pour rappel, le ramassage s'effectue tous les jours de l'année, y compris les jours fériés. Si vous voulez connaître le jour de collecte sur votre commune, voir la version intégrale du règlement de collecte, consulter les horaires des déchèteries ou les consignes de tri, rendez-vous sur notre site internet [www.sibreca.fr](http://www.sibreca.fr) ou contacter le 04 76 97 19 52.

### HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES DU SIBRECSA ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CŒUR DE SAVOIE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>PONTCHARRA</b> ZI de Pré Brun Impasse Denis Papin	8h-12h 14h-18h*	14h-18h*	8h-12h 14h-18h*	14h-18h*	8h-12h 14h-18h*	8h-12h 14h-18h*
<b>FRANCIN</b> ZI de Francin Lieu dit île Besson	14h-18h*	14h-18h*	14h-18h*	8h-12h	14h-18h*	8h-12h 14h-18h*
<b>CHAMOIX/GELON</b> ZA de la Grande Bellavarde	14h-18h*	14h-18h*	-	14h-18h*	-	8h-12h 14h-18h*
<b>ST PIERRE D'ALBIGNY</b> Sous la Gare (même horaire été-hiver)	9h-12h 14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	9h-12h 14h-18h
* 18h en hiver, 19h en été						

# Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition

## Êtes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT (accès par la région Rhône-Alpes aux 6 dernières chaînes gratuites), avec une meilleure qualité de son et d'image.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

### Comment vérifier si son téléviseur est compatible HD ?

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :

	• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).	ou		• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.
--	--	----	---	--

**Si ce n'est pas le cas, vous devez acheter un équipement compatible.**

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels (liste des revendeurs agréés site recevoirlatnt.fr).



### Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire

Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

### Deux types d'aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

**L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière** de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;

**L'assistance de proximité : c'est une intervention gratuite à domicile** opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

**Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) ou en appelant le 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h** (prix d'un appel local).

## Travaux SNCF

La SNCF a lancé un programme de renouvellement de ses voies ferrées.  
Sur notre commune les travaux seront réalisés en plusieurs phases  
**entre le 20 mars et le 30 juin 2016.**

### Impacts pour les riverains :

Travaux nocturnes, nuisance sonore respectant les normes européennes  
Passage à niveau fermé régulièrement.

## Ma ruche je l'aime, je la déclare !

**Tous concernés par la déclaration des ruchers !**

**Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).**

### Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !



### Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

### Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

### Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

Par internet sur le site :  
[www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

Par papier en retournant le document Cerfa N°13995\*02 à votre GDS,  
40 rue du terraillet,  
73190 Saint Baldoph.

# Communauté de communes Cœur de Savoie

Place Albert Serraz à MONTMELIAN  
Tél. 04 79 84 36 27  
Adresse courriel : [secretariat@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:secretariat@cc.coeurdesavoie.fr)  
Retrouver toutes les informations  
de notre communauté de communes  
sur le site [www.coeurdesavoie.fr](http://www.coeurdesavoie.fr)



## Conciliateur de justice

Mairie de Montmélian le 1er lundi du mois  
sur rendez-vous de 14h à 18h  
Tél. 04 79 84 07 31

## Urbanisme

Le service Application du Droit du Sol (ADS) est chargé, pour notre commune, de l'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager), dans le respect des règles définies par les documents d'urbanisme (Plans d'Occupation des Sols, Plans Locaux d'Urbanisme).

Pour tout projet de construction ou de travaux à réaliser, il convient en premier lieu de vous adresser à votre commune afin de connaître le règlement applicable à votre projet et de vérifier s'il est conforme à la réglementation en vigueur. Les documents d'urbanisme (zonage POS/PLU, carte des aléas, plan de prévention des risques et cartes des Servitudes d'Utilité Publique...) sont consultables en Mairie sur simple demande.

## Architecte conseil

Un architecte conseil peut vous conseiller dans vos projets de construction ou d'aménagement en vous apportant tous les conseils et informations nécessaires pour une qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant.

Sur rendez-vous uniquement au 04 79 84 36 27 / 04 79 75 99 05.

## Petite enfance et Enfance Les structures proches de votre commune

(liste complète des structures : [www.coeurdesavoie.fr](http://www.coeurdesavoie.fr))

Gestion directe par la CC de Cœur de Savoie			
Structure multi accueil	Myans (ouverture prévue fin 2017)	Environ 25 places	
Centres de loisirs À partir de 2016, ces structures seront gérées par le CC de Cœur de Savoie, donc les enfants seront accueillis au tarif communautaire.	Montmélian, Village des Enfants	04 79 84 15 77	
	Les Marches, Les Lutins du Granier	04 79 28 17 04	
Gestion associative			
Structures multi accueil Montmélian	Petit Poucet, Village des Enfants	20 places	04 79 44 97 04
	Petit Poucet, Rue Antoine Borrel	16 places	04 79 65 21 22
	La petite étoile, Alpespace	14 places	09 51 86 13 97

## La jeunesse 11-25 ans

Le service jeunesse organise différentes activités et favorise l'accès à tous aux loisirs collectifs.

Pour tous renseignements contacter Laurence BONNET à Montmélian 04 79 44 71 78  
[jeunesse.montmelian@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:jeunesse.montmelian@cc.coeurdesavoie.fr)

# Infos pratiques

## Centre Polyvalent d'Action Sociale

Centre Administratif immeuble  
Le Comte Rouge à MONTMELIAN  
Tél. 04 79 44 23 30

### PERMANENCES

#### ASSISTANTE SOCIALE

Mme Valérie LABALETTE  
sur rendez-vous

#### CONSULTATIONS NOURRISSONS

sur rendez-vous contacter le secrétariat

#### SÉCURITÉ SOCIALE

1 mercredi sur 2 les semaines paires  
de 14h à 16h sans rendez-vous

## CLIC (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION) PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

Délégation Territoriale  
de la Combe de Savoie  
sur rendez-vous au 04 79 44 23 00

## Centre Médico-Psychologique pour enfants et adolescents

94 rue Antoine Borrel  
73800 Montmélian  
Tél. 04 79 60 52 10  
Consultation sur rendez-vous pour  
enfants et adolescents du lundi au  
vendredi de 8h30 à 17h

## ADMR

Bureau Secrétariat  
Tél. 04 79 28 55 69  
Renseignements auprès des responsables  
bénévoles :

Personnes âgées,  
Personnes handicapées :  
Mme Annie VARCIN, Tél. 04 79 28 10 65

Familles :  
Mme Alix ROSAZ, Tél. 04 79 28 06 93

Télé assistance :  
M. Jean-Bernard ALLANEAU,  
Tél. 04 79 71 15 27

Portage de repas  
ADMR de Montmélian  
Tél. 04 79 84 08 82



# État civil

Actes et mentions portés sur les registres de l'état civil de la commune.

## Naissances

BATISSE BARJHOUX Gaspard,  
185 route du Sanctuaire,  
le 30 décembre 2014

EXCOFFON Lucie,  
391 chemin de Blardet,  
le 6 janvier 2015

INDERCHIT Ayron,  
241 route des Belledonnes,  
le 17 mars 2015

LUCCHETTI Stella,  
101 route des Vignes,  
le 31 mars 2015

CAMPIONE Lancelot,  
65 impasse du Hameau des Prés,  
le 21 avril 2015

TERRISSE Lael,  
159 chemin de Pré du Clos,  
le 29 avril 2015

LLUKAJ Iliriana,  
197 impasse du Hameau des Prés,  
le 20 juin 2015

GIRERD Alexandre,  
259 route des Belledonnes,  
le 1er octobre 2015

CHARRIER Anna,  
165 chemin du Communal,  
le 16 novembre 2015

CHARRIER Raphaël,  
165 chemin du Communal,  
le 16 novembre 2015

GERMAIN Alexya,  
500 chemin de Chacuzard,  
le 27 novembre 2015

GERMAIN Inès,  
500 chemin de Chacuzard,  
le 27 novembre 2015

## Mariages

Roger OBERBILLIG  
&  
Danièle WALTER,  
le 27 mars 2015

Jean-Claude TAGLIANUT  
&  
Françoise HUVÉ,  
le 6 juin 2015

Loïc ARLAUD  
&  
Stéphany GACON,  
le 20 juin 2015

Éric QUEYREL  
&  
Fanny ROGEAUX,  
le 4 juillet 2015

Roger BONALDI  
&  
Bernadette MILANO,  
le 29 août 2015

Charles-Joseph BOIS  
&  
Clémentine FAVET,  
le 26 septembre 2015

Yoan CAVAGNA  
&  
Fanny GUEDON,  
le 7 novembre 2015



## Décès

Bertrand BERNARD,  
86 ans,  
858 chemin du Lac des Pères,  
le 3 mars 2015

Marie BILLARD veuve BESSON,  
84 ans,  
378 chemin du Greppet,  
le 21 avril 2015

Jean KOZAK,  
76 ans,  
422 chemin de En Bellier,  
le 30 avril 2015

Bernard BAILLY,  
88 ans,  
589 route du Santuaire,  
le 16 mai 2015

Jean-Pierre GIROD-ROUX,  
66 ans,  
961 chemin du Pré du Clos,  
le 15 juillet 2015

Sandrine LEREBouLET,  
42 ans,  
70 chemin des Vernatières,  
le 10 octobre 2015

Cécile RATEL épouse BISSACCO,  
90 ans,  
134 chemin du Bret,  
le 27 octobre 2015





## À l'école de Myans

Comme chaque année scolaire, de nombreux projets sont organisés par les enseignants. La traditionnelle classe de mer des CM1/CM2 a eu lieu en octobre 2015, au centre UCPA de l'Aber Wrac'h au Nord de Brest. Les enfants ont pu étudier le milieu marin, pratiquer la voile sur catamaran, visiter Océanopolis, un patrouilleur de la Marine Nationale, le « Bel Espoir » du père Jaouen... et surtout vivre intensément les moments de vie collective et les activités toujours très riches de ce séjour.

Toutes les classes de l'école préparent un spectacle de danse sous la conduite du chorégraphe Mathieu Barrucand. Ce spectacle sera présenté aux familles le mardi 15 mars 2016.

C'est aussi de multiples projets qui jalonnent l'année scolaire et qui font la vie de notre école et qui donnent sens aux enseignements sans oublier les rencontres sportives et cycles comme la rencontre d'athlétisme, la course d'endurance de l'école, le cycle natation, le cycle ski de fond, le tournoi de rugby des écoles à Montmélian, le cycle VTT et sécurité routière....

Toutes ces activités sont évoquées sur le site Internet de l'école [www.ecole-myans.com](http://www.ecole-myans.com). Il faut rappeler que tous ces projets se font grâce à l'implication des enseignants, mais également au soutien de la municipalité et des parents d'élèves à travers leur association « les écoliers de Myans ».

## Les Écoliers de Myans

**L'association « Les Écoliers de Myans » contribue financièrement, grâce à l'organisation de diverses ventes, aux projets dans toutes les classes de l'école de Myans. Ces actions permettent de réduire la participation financière des parents.**

Pour l'année scolaire 2015/2016, l'association prendra en charge une partie des coûts des activités suivantes :

- accrobranche pour les PS/MS/GS et CP,
- cycle piscine pour les GS/CP et CE,
- classe de mer et cycle ski pour les CM,
- budget pour chaque classe pour différentes activités choisies par les instituteurs,
- projet danse avec un chorégraphe professionnel pour l'ensemble des classes,
- achat d'un tricycle pour les maternelles.

Nous remercions tous nos partenaires qui nous aident tout au long de l'année et tous les parents qui s'investissent dans la vie de l'association.

Les premières manifestations de l'année scolaire ont eu lieu : après midi Zumba en octobre, vente de pizzas, le loto du 11 novembre (qui a connu un énorme succès), vente de chocolat et sapins, tombola des rois.

Nous prévoyons d'organiser une seconde vente de pizzas en février, notre vente de fleurs et de plants de légumes début mai et un vide grenier le 5 juin.

### Année scolaire 2015-2016

Notre école communale reste à 4 classes, avec un effectif de 95 élèves répartis ainsi :

1 classe de maternelle à 2 niveaux avec des enfants en petite section (3 ans) et en moyenne section (4 ans) ;

1 classe à 2 niveaux avec des enfants de maternelle (5 ans) en grande section et en CP (6 ans) ;

1 classe à 2 niveaux avec des enfants en CE1 (7 ans) et en CE2 (8 ans) ;

et enfin 1 classe de CM1 (9 ans) et CM2 (10 ans).

Le personnel de l'école reste stable.

Chez les enseignants, M. Bruno Frioll assure la direction de l'école et enseigne dans la classe de CM1/CM2,

Mme Régine Staelen enseigne en CE1/CE2,

Mme Virginie Bonneau enseigne en GS/CP,

Mme Fabienne Bouzin en PS/MS.

Mme Hélène SINEL enseigne le lundi dans la classe de CM1/CM2.

Horaires garderie : de 7h30 à 8h20 le matin, entre 11h30 et 13h20 à midi et jusqu'à 18h30 le soir.

**Tél. de la garderie : 04 79 28 10 21**

**Tél. de l'école : 04 79 28 10 32**

Courriel : [ce.0730324f@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0730324f@ac-grenoble.fr)  
**[www.ecole-myans.com](http://www.ecole-myans.com)**

# Votre bibliothèque municipale

La bibliothèque a participé pour la première fois, à l'opération « Première page », financée par La Caisse d'Allocation Familiale, la M.S.A et les Conseils Départementaux de Savoie et Haute Savoie. Elle permet d'offrir un livre à tous les enfants nés dans l'année. Gageons qu'en 2016 plus de tout-petits ouvriront des yeux curieux devant les images offertes.

Les crédits affectés à ce service ont permis d'acquérir 65 ouvrages récents, dont 10 livres pour les enfants, qui viennent consolider le fond existant et répondre à la demande des lecteurs.

Ce n'est pas moins de 14 nouveaux inscrits qui ont été enregistrés durant cette année, avec une consolidation du groupe d'enfants, à certaines heures les locaux explosent !

Alors si vous disposez d'un peu de temps libre **venez rejoindre l'équipe des bénévoles** qui, elle, a besoin de s'étoffer.

Rappelons, pour les personnes nouvellement arrivées dans la commune, que la bibliothèque a une mission de service public. Elle est gratuite, accessible à tous, dans le respect de la diversité des points de vues, dans un souci constant de convivialité.

C'est pourquoi, petits et grands, lecteurs boulimiques ou occasionnels, elle vous attend les :

**Mardis de 16h à 18h**  
**Jeudis de 16h30 à 18h30**



## TERANGA sous l'arbre à palabre

### ORIENTATION VERS LE SOUTIEN SCOLAIRE

**Sœur jumelle d'une Association locale Sénégalaise basée à Joal au Sénégal, l'association myannaise « TERANGA sous l'arbre à palabre » (Téranga : accueil chaleureux en woloff, langue majoritaire au Sénégal) a été créé pour apporter son soutien à des micros projets de développement concernant des populations d'origine rurale.**

Le projet phare, une coopérative de femmes qui mutualisent aides et moyens propres pour investir dans de petits projets, marche maintenant à merveille, autant par ses résultats économiques que par la solidarité sans faille des adhérentes. Il en est de même pour deux autres projets qui ont aussi atteint les objectifs fixés au départ, pêche artisanale et petit élevage d'embouche : l'association a été au bout de sa mission et s'est donc retirée de projets ayant atteint leur pleine autonomie.

En 2015 elle a donc concentré ses efforts sur le soutien à la scolarisation d'orphelins ou d'enfants vivant dans des familles d'une extrême pauvreté ; sept jeunes sont ainsi pris en charge. Parmi eux, deux jeu-

nes filles ont connu le succès : accès à la formation de sage-femme pour l'une, baccalauréat pour l'autre.

La grande nouvelle de l'année 2014 était l'élection du Maire de Joal-Fadiouth, Boucar Diouf, Président de l'association locale jumelle de Téranga, animateur infatigable de micro-projets, ami personnel depuis 44 ans : de plus en plus indigné par l'intolérable montée de la corruption locale, il avait franchi le Rubicon, et, sans grands moyens, brillamment remporté l'élection. Depuis un an et demi le nouveau Maire fait avancer sa commune sur une trentaine de projets, malgré les difficultés de financement et la frilosité des partenaires extérieurs.



**Bonne année à tous, dans le partage, plus que jamais indispensable à notre monde.**

*Jean-Loup Salètes, Président*  
Association TERANGA

25 chemin des écoliers MYANS  
04 79 28 15 72

Vous trouverez toujours, au siège de l'association, de l'artisanat et de l'art africain à tous prix, ainsi que le livre de l'association « Sous l'Arbre à Palabre, 700 proverbes de la Sagesse Africaine » 13 euros, septième édition (20000 exemplaires déjà vendus). On peut également participer à la prise en charge de la scolarité d'un élève défavorisé (versement d'une somme annuelle de 180 euros).

# L'Étoile savoyarde

La course repart pour une  
6<sup>ème</sup> édition  
du 4 au 9 juillet 2016.  
Les inscriptions sont closes.

Cette traditionnelle course sur route est  
un ultra marathon : 6 jours, 6 étapes,  
départ et arrivée journalière à Myans.  
Venez les encourager !



Plus d'info sur  
<http://etoile.savoyarde.free.fr>

## LES FILLES, PRÉPAREZ-VOUS...

# Les Agathines myannaises reviennent !

C'est parti pour une soirée conviviale, intergénérationnelle, réservée aux femmes :  
rigolades, retrouvailles, papotages, chants, danses sans chichis seront au programme.  
N'hésitez pas, c'est l'occasion de se connaître, se faire de nouvelles amies, se revoir...

**VENDREDI SOIR 5 FÉVRIER 2016**

**au Casino de Challes**  
**dans la salle de réception privatisée au rez-de chaussée.**  
Rendez-vous à 19h15 à la salle des fêtes de Myans ou à 19h30 sur place.

**30 € par personne**

Le prix comprend le repas (menu ci-dessous) + l'animation musicale par un  
intervenant professionnel, Pascal PRÉVÔT, qui nous fera chanter (KARAOKE en début  
de soirée à la bonne franquette pour mettre l'ambiance) puis soirée dansante !



### MENU

Apéritif servi à la fontaine autour de laquelle  
nous pouvons papoter ensemble tout en se désaltérant

Kir au vin blanc ou jus de fruits  
ou soda et ses amuse-bouches

Foie gras de canard mi-cuit maison, toast,  
compotée d'oignons et sel de Guérandes

Dos de cabillaud au poivre de Séchouan,  
timbale de riz et légumes de saison

Tarte tatin sur lit de crème Anglaise  
et boule de glace vanille

Café

1 bouteille de vin Domaine Sainte-Reine rouge pour 5 personnes

### Attention : carte d'identité obligatoire pour entrer au Casino.

Inscrivez-vous par téléphone auprès d'une des 3 organisatrices.  
Pour confirmer votre participation, il est impératif de déposer un chèque de 30 €  
à l'ordre du restaurant le Castle Gourmand

**avant le 24 janvier**

à la Boulangerie Varcin ou dans la boîte aux lettres de :  
Bernadette Boissière 19 chemin de Léché 04 79 28 03 99  
Josiane Queyrel 10 chemin du Penet 04 79 28 00 94  
Sandrine Boissière 21 chemin de Léché 04 79 71 61 07

La soirée dansante s'achevant vers 1h, pour les plus jeunes ou enhardies  
qui désireraient prolonger la soirée, possibilité de poursuivre la soirée ailleurs !

## Calenduline

### au fil des saisons...

Association Calenduline  
**SAVOIRS & TRADITIONS**  
**SUR LES**  
**PLANTES SAUVAGES**

Chemin des Gouttes  
73800 Myans  
Tél. 04 79 28 06 19



Toutes nos activités sur  
[www.calenduline.org](http://www.calenduline.org)

## ASSOCIATION DES AÎNÉS DE MYANS

# Touchatout

Elle va tenir sa quatrième assemblée générale mardi 5 janvier 2016 à 15h00 à la salle de la Tour. Les 30 adhérents sont conviés, mais aussi **toutes personnes souhaitant s'informer sur les activités diverses et variées**, à savoir :

- Les rencontres du mardi après-midi avec « au menu » un atelier créatif, des jeux de société y compris la belote, un atelier mémoire, une initiation à l'informatique, un perfectionnement à la demande, sans oublier les anniversaires fêtés dans la convivialité.
- La séance de yoga le jeudi à 10h00 s'est bien étoffée en nombre d'adeptes qui bénéficient du professionnalisme d'Isabelle et apprécient sa façon de tenir compte des aptitudes de chacun.
- Les balades du vendredi offrent des circuits variés en fonction des saisons et de la météo.
- Les sorties culturelles et touristiques se font en co-voiturage. Le 23 janvier c'était la visite à l'Espace Alu à Saint-Michel-de-Maurienne et les sculptures sur neige et sur glace à Valloire. Le 10 juin, la réserve naturelle du Marais de Lavour et l'après-midi le moulin à huile, la brûlerie et la chocolaterie de Chanaz. Le 2 octobre à Seez, la fabrication artisanale des crozets, la tannerie, la filature.

Le club est toujours preneur de nouveautés. On peut le rejoindre tout au long de l'année.

Contact : 04 79 28 15 95



Balade au « Trou de l'enfer »



L'atelier créatif



Après la séance de yoga



## Association Communale de Chasse Agréée Saint-Hubert de Myans

Notre petite ACCA s'est étoffée légèrement cette année en accueillant de nouveaux sociétaires. La pression de chasse que nous exerçons sur le territoire de la commune reste toutefois très faible, mais les sorties restent conviviales. Les lâchers de gibier dit « de tir » ont été abandonnés depuis deux saisons, ce type de chasse ne correspondant pas à notre philosophie. Les bêtes vues sur la commune sont donc de souche sauvage. Lors des sorties de régulations des espèces classées « nuisibles » de l'été dernier, les mêmes constats ont été faits que les années précédentes, à savoir que la présence de lièvres, chevreuils, ou lapins est avérée, mais malheureusement la prédation par les chats ou chiens errants sur les jeunes couvées et portées est toujours aussi importante la nuit.

Cette saison de chasse, a malheureusement été entachée d'accidents. Pas sur la commune de Myans, mais peu importe. La tragédie du mois de décembre sur la commune de QUINTAL en Haute-Savoie où un homme a été abattu d'un tir de carabine alors qu'il se trouvait sur un chemin en compagnie de son épouse, nous renvoie à la figure, à nous, chasseurs, nos obligations et nos responsabilités. Les propos inopportuns de certains « anti-chasse » ne rendront de toutes manières pas l'époux à cette femme, ni leur père aux deux orphelines. C'est une tragédie que rien n'excuse, mais il s'agit maintenant qu'elle ne se renouvelle pas.

Au niveau de notre ACCA, nous avons déjà prouvé que nous savions partager les espaces avec tout le monde, par un signe, une discussion, et ce, dans le même temps que l'action de chasse. Les relations avec les Myannais sont donc toujours bonnes, et il n'est d'ailleurs pas rare qu'on nous informe de tel ou tel passage ou présence de bêtes sur différents secteurs lors de discussions informelles à l'occasion de rencontre dans le village.

Nous profitons aussi de ces quelques lignes, pour présenter à toutes les Myannaises et à tous les Myannais, tous nos vœux pour l'année 2016.



Country, dernière rencontre de l'année, tous les cours réunis

## La GV : Sport-santé, vitalité

À Myans la Gymnastique Volontaire est dans sa 33<sup>ème</sup> année. Avec sa centaine d'adhérents, c'est une association dynamique. Animé par Sylvie, le cours du mardi à 9h00 donne entière satisfaction. À 17h00, à l'école, Muriel innove toujours avec ses 15 bons petits « bout-en-train ». Isabelle assure avec professionnalisme et chaleur humaine, la séance yoga de l'énergie du lundi à 20h00. En country, Pierrette anime le cours des débutants le mardi à 18h00. Lucie, toujours joviale et de bonne humeur communicative, maîtrise 3 heures de pratique le mercredi à 18h00.

Toutes ces activités se déroulent dans une ambiance sympathique, pour le plaisir. Ne pas perdre de vue l'esprit GV : sport-santé, vitalité. On peut rejoindre l'association tout au long de l'année. Les tarifs sont adaptés.

Contacts : Monique 04 79 28 15 95, Pierrette 04 79 28 12 29



Les enfants après leur séance



Un cours GV

## Défi

### « Familles à énergie positive »

Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, 8 familles de Myans se sont inscrites pour relever le défi pour arriver avant fin avril 2016 à **réaliser une économie d'énergie de 8% sur leur consommations d'électricité, de gaz, de fuel, d'eau, de bois et toute autre énergie et bien sûr pour continuer par la suite certains réflexes simples mais qui réduisent le gaspillage.**

Ce défi permet aussi d'échanger des idées entre les familles, dans une société, qui malheureusement est de plus en plus individualiste, et tout cela dans une ambiance conviviale.

*Nous sommes accompagnés et conseillés par l'ASDER (association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables) dans notre démarche. Rendez-vous est pris pour fin avril pour les résultats de notre défi.*

En savoir + : [savoie.familles-a-energie-positive.fr](http://savoie.familles-a-energie-positive.fr)



## Don du sang

Collecte de  
16h30 à 19h30

### MYANS

le 23 mai 2016  
le 24 octobre 2016

### APREMONT

le 3 août 2016

# Les « Roule tranquille »

**L'association des cyclos de Myans a terminé la saison avec les honneurs puisqu'elle a été récompensée par le Codep (Comité Départemental de la Savoie) : les féminines ont remporté une coupe pour leur assiduité aux randonnées organisées par les clubs savoyards. Les hommes terminent deuxième de ce même challenge. Un grand bravo à toute l'équipe ! Le club a été aussi remarqué par son dynamisme.**



L'année écoulée a été riche en événements avec les sorties de la semaine, la montée des grands cols de la région : le Glandon, le petit St Bernard, le Grand Colombier... sans oublier le séjour dans le Vaucluse avec le Ventoux. L'étape du critérium du Dauphiné libéré a été un temps fort pour les « Roule tranquille » puisqu'ils étaient sur la ligne de départ à Montmélian vingt minutes avant les professionnels.

L'activité sportive ne s'arrête pas pour autant cet hiver, elle se poursuit en salle de sport pour préparer la saison 2016.

Le club grandit petit à petit et compte actuellement 25 adhérents, les femmes représentent pratiquement la moitié de l'effectif (les plus motivées d'entre-elles ont largement dépassé les 5 000 km dans l'année).

L'assemblée générale se tiendra courant janvier et présentera les grandes lignes de l'année 2016, un séjour est déjà prévu dans le Jura. Bien sûr les consignes de sécurité seront rappelées, la route est dangereuse.

Il faut souhaiter bonne route à toute l'équipe et à ceux qui veulent la rejoindre.

# Le comité d'animation de Myans

**La traditionnelle fête au four de Chacuzard a été organisée le dernier samedi de juin. Le temps était idéal et de nouveaux habitants de notre commune sont venus partager cet agréable instant de convivialité autour d'un repas champêtre préparé sur place. Tous nos remerciements aux bénévoles qui ne ménagent pas leur peine pour la réussite de cette journée.**

Notre groupe a été affaibli avec les déménagements de certains membres. De plus notre ami Jean-Pierre, membre très actif de l'association avec son épouse depuis leur installation à Myans, nous a quittés en juillet. Notre groupe s'est mobilisé pour soutenir Dominique dans cette douloureuse épreuve.

Trop peu nombreux nous n'avons pas été en mesure d'animer la fête au village de fin août. Néanmoins, pour soutenir la sélection de Jean aux championnats du monde de tennis de table pour trisomiques 21, en Afrique du Sud, nous nous sommes associés à la manifestation organisée le 11 octobre avec la vente de pains cuits au four de Chacuzard. Nos félicitations à Jean et à ses amis pour les médailles qu'ils ont brillamment gagnées.

L'équipe de bénévoles à l'œuvre depuis de très nombreuses années s'essouffle et **il est indispensable que de nouveaux membres la rejoignent pour assurer les manifestations** permettant aux Myannaises et aux Myannais de se rencontrer.



*Les pains cuits au four de Chacuzard*



**VOUS HABITEZ CŒUR DE SAVOIE,  
VOUS AVEZ UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

Tarifs  
groupés

## CAMPAGNE ANNUELLE DE VIDANGE

UN SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



3 campagnes par an	Date limite d'inscription
CAMPAGNE DE PRINTEMPS	1 <sup>er</sup> février
CAMPAGNE D'ÉTÉ	1 <sup>er</sup> mai
CAMPAGNE D'AUTOMNE	1 <sup>er</sup> août

Renseignements et  
formulaire d'inscription :

Communauté de Communes  
Cœur de Savoie  
Tel: 04.79.84.36.27  
[www.coeurdesavoie.fr](http://www.coeurdesavoie.fr)  
rubrique environnement / SPANC

\* Vidange hors campagne possible (tarifs majorés):  
se rapprocher des techniciens



## Recrutements estivaux de Sapeurs Pompiers

Les Sapeurs Pompiers de la Savoie organisent un stage BNSSA en prévision de leurs recrutements estivaux. Les pré-sélections ouvertes à tous et à toutes auront lieu le samedi 26 mars 2016.

Le stage regroupant PSE 1, PSE 2 et BNSSA se déroulera du 8 au 10 avril 2016 et du 15 au 23 avril 2016. Examen le jeudi 28 avril 2016. Un tarif préférentiel est établi pour les personnes s'engageant avec le SDIS 73 pour la saison de surveillance 2016 pour laquelle plus de 90 postes sont à pourvoir (520 € pour PSE1+ PSE2 + BNSSA ; 250 € pour le BNSSA si vous êtes déjà titulaire du PSE2).

Service BNSSA et surveillance des plages Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie  
Mail : [sauvetageaquatique@sdis73.fr](mailto:sauvetageaquatique@sdis73.fr)

Plomberie

•

Placoplâtre

•

Carrelage

•

Parquet

# Antony

## Neuf & Rénovation Services

Chemin du Penet - 73800 Myans

Tél. 06 25 88 82 45

Tapiserie  
Peinture

•

Volets Roulants

•

Fenêtres  
PVC - Alu

## ENTRETIEN PARCS & JARDINS

Entretien annuel  
Taille de haies  
Tontes  
Elagage  
Plantations



Denis MEUGNIER

130 chemin du Lac des Pères  
73800 Myans

04 79 71 56 87  
06 22 13 43 23

# Quelle eau buvons-nous ?

## De la source à la consommation, des contrôles réguliers pour la santé

### L'EAU EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

**L'eau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations éventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation.** Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. En attendant, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsque la présence de canalisation en plomb est suspectée.

**La présence d'arsenic et d'antimoine** dans l'eau provient de la dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-sol. Des limites de qualités très strictes de 10 µg/l pour l'arsenic et de 5 µg/l pour l'antimoine ont été fixées. En cas de dépassements, dans l'attente d'installations de traitement, il est recommandé de ne pas consommer l'eau du robinet.

### DES GESTES SIMPLES

Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.

Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.

Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de ce réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Légionelles.

#### En savoir +

**DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE  
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
SERVICE ENVIRONNEMENT SANTE**  
[www.ars.rhonealpes.sante.fr](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr)  
[www.sante-sports.gouv.fr](http://www.sante-sports.gouv.fr)

## BILAN QUALITÉ 2014 MYANS

*réalisé par les services de la Délégation  
Départementale de l'Agence Régionale de  
Santé dans le cadre du contrôle sanitaire  
réglementaire*

### EAU DE BONNE QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE

*Pourcentage de conformité mesuré: 92,3%*

*Limites de qualité : absence de germes/100 ml*

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries indicatrices de contaminations fécales, notamment Entérocoque et Escherichia coli dont l'identification laisse suspecter la présence de germes pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.

### EAU DURE

*Valeurs mesurées: mini. : 21 °F maxi. : 33 °F*

*Références de qualité maxi. aucune*

La dureté représente le calcium et le magnésium en solution dans l'eau. Elle est sans incidence sur la santé mais une eau trop douce (inférieure à 8° F) est souvent agressive et peut entraîner la corrosion des canalisations et le relargage de produits indésirables ou toxiques tels que le plomb.

### EAU CONTENANT PEU OU PAS DE NITRATES

*Valeurs mesurées :*

*mini. : 2 mg/L - maxi. : 12 mg/L*

*Limites de qualité maxi. : 50 mg/L*

## D'où vient l'eau consommée à Myans ?

**Votre réseau appartient à  
la MAIRIE DE MYANS  
et est exploité par  
la MAIRIE DE MYANS**

**ORIGINE DE L'EAU**  
**Vous êtes alimentés par les captages :**  
**SOURCE VERDUN et**  
**PUITS ST JEAN DE LA PORTE (en  
complément)**

**TRAITEMENT**  
**Votre eau est distribuée à partir  
de la STATION DE MYANS**

Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.

### EAU PEU FLUORÉE

*Valeurs mesurées :*

*mini. : 0,12 mg/L - maxi. : 0,13 mg/L*

*Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L*

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Ses effets sont bénéfiques pour la santé à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès.

### ABSENCE DE PESTICIDES POUR LES PARAMÈTRES MESURÉS

*Valeurs mesurées :*

*mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,000 µg/l*

*Limites de qualité maxi. : 0,5 µg/l*

Certains pesticides à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par mesure de précaution, une limite de qualité inférieure aux seuils de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

### AUTRES PARAMÈTRES

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

### CONCLUSIONS

**L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a été de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.**

#### En savoir +

[www.ars.rhonealpes.sante.fr](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr)

[www.sante-sports.gouv.fr](http://www.sante-sports.gouv.fr)

Le Centre d'esthétique Claudine devient l'Institut de beauté « Les trésors d'Aphrodite »

20 %  
de réduction  
lors de votre  
première visite

*Les trésors d'Aphrodite*

Épilation  
Onglerie  
Soins  
visage et corps  
Modelage  
Maquillage

Marianne vous accueille sur rendez-vous du Lundi au Samedi  
233 chemin de Chacuzard - 73800 MYANS - 06 16 03 08 50



*myans* **taxi**

Loïc ARLAUD  
06 75 66 59 73

Tous les mercredis  
à Myans  
en face de la mairie

06 07 39 58 83



**Équipement de ferme • Matériel viticole • Vente • Réparation**

Z.A. des Echelards – 73800 MYANS – Fax 04 79 69 23 41  
mecanique.deuterand@wanadoo.fr – www.deuterand.com

## Quelques rappels aux règles...

### LE BRUIT

Perceuses, raboteuses, tondeuses à gazon, tronçonneuses... sont autorisées mais aux horaires suivants :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

### LES CHIENS

La divagation des chiens est interdite, ils doivent être promenés sous la surveillance de leur maître. Quelle désagréable surprise de voir les ordures répandues le mercredi matin ! Même à la campagne, la voie publique doit être respectée tout comme les propriétés privées et elle n'est pas le lieu approprié pour les déjections canines !

Les chiens classés en première et deuxième catégorie doivent être déclarés en mairie.

### DEGRADATIONS

L'année 2015 a vu son lot d'actes de dégradations volontaires sur notre commune :

- Utilisation non-appropriée par des engins motorisés du City stade (scooter, quad),
- Tags et inscriptions diverses sur les bâtiments publics (école, salle polyvalente...),
- Ampoules de l'éclairage public visées par des jets de pierre en plusieurs lieux,
- Véhicules fracturés et cambriolés sur les parkings.

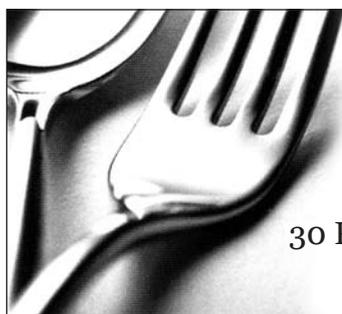
Le respect du domaine public est indispensable si nous voulons « cultiver » le Bien Vivre Ensemble. Le maire et le conseil municipal vous rappellent que les dégradations ont un coût qui impacte les impôts locaux et appellent les contrevenants à davantage de civisme.

### LES FEUX

Bien que la tradition soit tout autre, les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction. Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts est donc interdit, la solution étant la collecte en déchèterie.

### L'ELAGAGE, LA TAILLE DES HAIES

Les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres doivent se trouver à une distance de 2 mètres de la ligne séparative, pour les autres plantations inférieures à 2 m la distance est de 50 cm. Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.



RESTAURANT - BAR  
B. PICARD  
04 79 28 13 46  
30 Place des Marronniers  
73800 MYANS

**L'AUBERGE DE MYANS**



**METAL' Concept**

METAL' CONCEPT

*Métallerie et ferronnerie d'art*

Atelier : 149 route de Chignin Gare 73800 MYANS

**Sébastien Fontaine**

06 18 53 46 82

[www.metalconcept73.fr](http://www.metalconcept73.fr)  
[metalconcept73@gmail.com](mailto:metalconcept73@gmail.com)

*Naturellement tendre*  
**Jean-Charles Garrigue**  
**BOUCHER - CHARCUTIER**

Présent sur les marchés

Pontcharra : Jeudi  
Challes-les-Eaux : Vendredi  
Le Touvet : Samedi  
Myans : Samedi après-midi

**73800 LES MARCHES**  
**Port. 06 68 66 50 41**  
**Acheteur d'animaux vivants**



**Vidéosurveillance**  
**Contrôle d'accès - Alarme Vol**  
**Détection incendie**  
**Electricité**

**Jean-Marc TREILLARD**  
357 Route des Echelards 73800 Myans  
Tél. 04 79 28 06 40 / 06 86 78 70 87  
Fax 04 79 71 58 51 / email : jean-marc@treillard.net  
SIRET 33437644900016 - APE 4321A

VITICULTEUR  
VENTE  
DIRECTE

**VIN DE SAVOIE**  
*Daniel Billard*  
VITICULTEUR  
APPELLATION VIN DE SAVOIE CONTROLÉ



GITE RURAL

VIGNOBLE DE  
DECOUVERTE

RECEPTION  
DE GROUPES



73800 MYANS – Tél. 04 79 28 02 87

**Votre agence  
immobilière ETIS  
vient d'ouvrir à  
Myans...**

**ETIS IMMOBILIER**

Thierry Le Mesle - 04 56 29 15 66 - 06 03 52 79 98

309 route des Belledonnes  
73800 MYANS  
(face à la boulangerie)

Site internet : [www.immobilier-etis-myans.fr](http://www.immobilier-etis-myans.fr)

# Jean, un garçon en or !

**Les Championnats du monde de tennis de table T21 ont eu lieu du 23 au 27 novembre 2015 à Bloemfontein en Afrique du Sud. L'Equipe de France, compte parmi les siens, Jean BACHEVILLIER, jeune myannais, licencié au club de tennis de table de Chambéry.**

La municipalité et plusieurs associations de Myans se sont mobilisées autour de Jean, en organisant une matinée festive le dimanche 11 octobre 2015. Ce moment a été rythmé par des concerts de la chorale Tetras-Lyre et des démonstrations de tennis de table au cours desquelles Jean et Camille (autre membre féminine de l'Equipe de France originaire de Bourgoin-Jallieu) ont pu montrer leur talent. L'objectif de cette animation était de collecter des fonds, afin de permettre aux familles, dont celle de Jean, d'accompagner l'Equipe vers une potentielle victoire en Afrique du Sud. Grâce aux ventes de diots, pains, crêpes, boissons, vins offerts par les viticulteurs, à l'organisation d'une tombola et à divers dons, ce formidable élan de solidarité a permis de réunir la somme de 1773€ à laquelle s'ajoute des subventions : la mairie de Myans 100€, le Conseil Département 300€, la Communauté de Communes de Cœur de Savoie 500€ et des dons individuels complémentaires. Jean et ses parents ont pu ainsi s'envoler avec l'Equipe de France vers l'Afrique du Sud.

**Le voyage ne fût pas vain puisque cette belle Equipe de France est revenue avec des étoiles pleins les yeux et de nombreux titres, dont :**

Par équipe

Equipe féminine, *médaille d'or*

Equipe masculine, *médaille d'or*

En double

Alexandre SOL et Jean BACHEVILLIER  
*médaille de bronze*

En double mixte

Carole HENNION et Jean BACHEVILLIER  
*médaille d'or*

En simple Masculin

Jean BACHEVILLIER  
*médaille de bronze*



Le samedi 19 décembre à 17 h, la municipalité et la famille ont invité l'ensemble des donateurs (membres des associations, représentants des collectivités et nombreux anonymes...) à venir fêter ces belles performances et rencontrer le jeune champion myannais autour d'un apéritif. Lors de ce moment de convivialité, Jean et sa famille ont pu partager avec le public cette formidable expérience et, grâce à de touchants témoignages, lui faire vivre a posteriori des moments d'intense émotion.

**La commune de Myans est fière de son champion... et lui souhaite une carrière sportive pleine de réussites !!**



Le 11 octobre 2015



Jean et Eric Miano (Président du Club Chambéry Tennis de Table)



Camille et Jean-Baptiste de Rivaz (Entraîneur du Club)



Les champions